



Reversion du pension suite à deux marige

Par **moi0607**, le **27/05/2017** à **19:15**

Bonjour

Je vous explique mon ami s'est marié une première fois en 1987 il a divorcé en 2011 (son ex femme s'est remariée en 2017)

Il s'est marié une 2ieme fois en juillet 2013 pour divorcer en mars 2014 (son ex femme vit actuellement avec quelqu'un)

Nous aimerions savoir que percevra sa 2ieme femme etant donné que la première est remariée la totalité de la réversion ou au prorata des mois de mariage?

Avec mes remerciements

Par **amajuris**, le **27/05/2017** à **20:26**

bonjour,

la réponse est différente s'il s'agit d'une pension du secteur privé ou du secteur public.

voir ce lien:

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N378>

salutations